

La
cohabitation,
bien plus
qu'un
logement
partagé !



1 TOIT, 2 GÉNÉRATIONS CÔTES D'ARMOR :

- ▶ est coordonné par l'ADIJ 22 (Association Départementale Information Jeunesse des Côtes d'Armor),
- ▶ met en relation un jeune de 16 à 30 ans en recherche d'un hébergement avec un senior de 60 ans et plus disposant d'une chambre libre dans son logement.

LES COHABITANTS :

- ▶ vivent ensemble entre 1 et 10 mois (renouvelable),
- ▶ partagent des moments d'échanges (informatique, couture, discussions, balades, repas, etc.).

Le service est gratuit pour les hébergeurs de 60 ans et plus. Le jeune quant à lui, verse chaque semaine au senior une participation aux charges de la maison (de 15 € à 20 € par semaine).

A noter que les services rendus par le jeune ne se substituent pas aux services de soutien à domicile existants ou qui seraient nécessaires.

- ▶ sont suivis grâce à l'appui de professionnels des CCAS ou CIAS et des services jeunesse ou Points Information Jeunesse (PIJ).

JEUNES, par votre présence vous contribuez à :

- ▶ entretenir ou créer un lien intergénérationnel,
- ▶ rassurer le senior et/ou sa famille.

HÉBERGEURS, par votre accueil vous contribuez à :

- ▶ donner « un coup de pouce » aux jeunes dans le cadre de leur premier emploi, d'une formation, d'une mutation professionnelle, d'études, d'un apprentissage ou d'un stage,
- ▶ offrir un cadre de vie convivial.

Credits photos : Gaël Creignou - Design graphique : Com-K Créations

Réseau
d'accueil
de jeunes
chez des
seniors

1 TOIT CÔTES D'ARMOR 2 GÉNÉRATIONS



ÉCHANGES

PARTAGES

CONVIVIALITÉ

VIVRE ENSEMBLE

La cohabitation,
bien plus qu'un logement partagé !

Pour plus d'informations :

Point Information Jeunesse de Dinan
Réfèrent «jeunes» : 02 96 39 38 21
CCAS de Dinan
Réfèrent «seniors» : 02 96 87 17 00



Côtes d'Armor
le Département



Association Départementale
Information Jeunesse
Côtes d'Armor

Côtes d'Armor
le Département



VOUS HÉSITEZ ENCORE À VOUS ENGAGER ? ILS ONT FRANCHI LE PAS ET ILS TÉMOIGNENT...

Corentin a cohabité avec
Mme J. pendant 7 mois



« C'est très bien, ici je suis tranquille, il y a une vraie relation humaine, je considère Anne plutôt comme une « mamie de substitution » et non comme la propriétaire de la chambre que je loue. Quand je pars en vacances, j'appelle pour avoir de ses nouvelles. Nous partageons tous nos repas ensemble, sauf le petit déjeuner car je suis toujours pressé. »

Mme B. a cohabité avec
Pauline pendant 6 mois



« Avec Pauline, nous cohabitons depuis quelques mois maintenant. Seule à la maison, j'avais envie de rendre service à un jeune lorsque je me suis inscrite. Nous partageons nos repas ensemble et cuisinons chacune notre tour. Pauline est végétarienne alors je fais parfois quelques recherches pour trouver des recettes qui lui plairaient. Ensemble, nous discutons beaucoup de jardinage, de compost, je lui ai même donné des lombrics pour chez elle. Dernièrement elle a pu faire la connaissance de ma famille, c'était drôle car mes petites-filles lui ont sauté dessus pour lui demander de jouer avec elles. Notre relation est vraiment basée sur la confiance et la convivialité. »

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

► Est-ce que la cohabitation intergénérationnelle est adaptée à mon style de vie ?

Le choix doit être avant tout motivé par la volonté de rencontre, d'échanges et de convivialité. Nous assurons un suivi avant et pendant la durée de la cohabitation.

SENIORS

► Quels sont les différents profils des jeunes qui s'inscrivent ?

Ce sont de jeunes âgés de 16 à 30 ans. Ils sont jeunes travailleurs, étudiants (français ou étrangers), stagiaires, apprentis ou en service civique.

► Pourquoi accueillir un jeune chez soi ?

Pour lui donner un « coup de pouce » dans le cadre d'un premier emploi, d'une formation, d'un stage ou d'études. De plus, cela permet à certains hébergeurs de bénéficier d'une présence rassurante et sécurisante. Vous pouvez ainsi partager des moments d'échanges (s'initier à l'informatique, aller se balader, partager des repas..).

► Je suis en couple, et je désire avec mon mari accueillir un jeune pour lui rendre service, est-ce que je peux m'inscrire ?

Oui, un couple peut accueillir un jeune à domicile.

► Je veux accueillir un jeune chez moi, est-ce que je dois prendre en charge ses repas ?

Les frais de repas sont à la charge du jeune. En revanche, vous organisez repas, ménage, courses avec votre cohabitant dès le départ. Vous pouvez décider de manger ensemble tous les soirs ou occasionnellement.

JEUNES

► Quels sont les différents profils des seniors qui s'inscrivent ?

Ce sont des seniors âgés de 60 ans et plus. Ils disposent soit d'un appartement, soit d'une maison avec ou sans jardin. Certains s'inscrivent sur le dispositif dans le but d'aider les jeunes à se loger, d'autres vont rechercher davantage de présence. Ils sont en général dans une dynamique d'échange et de convivialité.

► Combien de temps dois-je consacrer à l'hébergeur qui m'accueille ?

L'organisation de la vie quotidienne est définie avec chaque senior à travers la convention d'hébergement qui contractualise la cohabitation. Il s'agit d'être présent régulièrement le soir et la nuit.

► Est-ce que je peux recevoir des ami(e)s dans ma chambre ?

Comme dans toute cohabitation ou colocation il est convenu de respecter la tranquillité de chacun. Lors de la mise en relation, c'est une des questions que vous pourrez poser directement à votre hébergeur pour trouver un accord.